

DECLARATION ANNUELLE DE TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR L'ANNEE 2017

IDENTITE DU DECLARANT

Adresse de l'établissement/Localisation des dispositifs.	
Nom commercial de l'établissement	
Raison sociale de l'établissement/Adresse facturation	
N° d'extrait K-BIS ou Siret/Siren	
Nom du responsable ou du gérant de l'établissement	

TYPE ET NOMBRE D'ENSEIGNES APPARTENANT A L'ETABLISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2017

Type d'enseigne	Nombre d'enseignes	Date d'installation du support	Date de dépose du support	Dimensions de l'enseigne en mètre	Surface de l'enseigne imposable en m ² *	Dispositif simple face ou double face.
Enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol.						
Enseignes parallèles.						
Enseignes perpendiculaires.						

Enseignes perpendiculaires.						
Inscription, forme ou image apposée sur la façade commerciale.						

** **Surface de l'enseigne imposable** : la superficie imposable est formée par les points extrêmes de l'inscription, forme ou image et non par celle du support.*

Ce document est à retourner impérativement avant le 1^{er} mars 2017 pour les dispositifs installés au 1^{er} janvier à :

Mairie de Nice
Direction de la Réglementation et du Contrôle des Espaces Publics
Régie Taxe de Publicité
37 avenue Maréchal Foch - 06364 NICE CEDEX 4

Cachet de l'établissement :

A , le

Signature :

IMPORTANT : Les modifications (installation/suppression) doivent être communiquées **dans les 2 mois** sur une déclaration complémentaire (même formulaire) pour l'application de la facturation prorata temporis.

En cas de première déclaration, ou de modification de la raison sociale de l'établissement, **une fiche Kbis de moins de trois mois doit être jointe à la déclaration.**

Poste : 04 97 13 31 04 (Renseignements)